

Culture

Prix des lecteurs du Grand Pic Saint-Loup : découvrez le palmarès 2024

Jeudi 28 novembre avait lieu la remise du 2ème Prix des lecteurs du Grand Pic Saint-Loup, en présence des auteurs. C'est l'auteur Lilian Bathelot qui a remporté le prix pour son roman « Géronimo et moi ».

Plus de 240 lecteurs assidus ont voté pour leur roman préféré parmi les 3 ouvrages sélectionnés par les bibliothécaires et médiathèques partenaires. Voici le palmarès :

1. « Géronimo et moi » – Lilian BATHELOT
2. « Le doux murmure des Carpates » – Anne-Sophie LACOMBE
3. « Hacking à Hong Kong » – Juliette BELFIORE

L'annonce du palmarès a été ponctuée par les intermèdes musicaux du groupe The Soul Sister, créant une ambiance festive et conviviale. Par la suite, le public a eu l'opportunité de rencontrer les auteurs lors d'une séance de dédicaces et de ventes, organisée par la librairie **L'Ourse Bleue**. Les livres primés sont désormais disponibles à la découverte dans les diverses médiathèques et bibliothèques du territoire.

Le Carnet d'Aventure 2025 est en ligne !



Découvrez dès maintenant toutes les offres de séjours et de formations pour les jeunes du Grand Pic Saint-Loup dans le catalogue Carnet d'Aventure 2025.

Le Carnet d'Aventure est bien plus qu'un programme, c'est une ressource complète. Vous y trouverez des informations détaillées sur les séjours et formations prévus pour l'année à venir, avec des informations pratiques telles que les tarifs, les dates, ainsi que les aides financières disponibles.

Cette version numérique du carnet est régulièrement mise à jour. Attention, ne l'imprimez pas !

Jeunesse

Déchets



FERMETURE



**Pour rappel, toutes les déchetteries seront fermées :
Le MERCREDI 25 décembre 2024 et le MERCREDI 1er janvier 2025**



La Petite Source de Milhac

Sainte Croix de Quintillargues

RÈGLES DE VIE STOP aux incivilités !

Chères Quintillarguaises, Chers Quintillarguois,

La civilité désigne l'ensemble des règles et des comportements de la vie en collectivité, en société, tels que le savoir vivre, la politesse, l'ordre public...

A contrario, le non respect d'une partie ou de l'ensemble de ces règles se définit par l'incivilité. Elle est, elles sont malheureusement, courantes et se traduisent par des actes ou par des paroles. Elles sont considérées comme des problèmes de comportement, voir d'éducation. Nous les retrouvons dans nos rapports à autrui, que ce soit au travail, dans les transports, à l'école, avec le voisinage, ou dans les lieux et espaces publics.

Le monde idéal n'existe pas mais ces situations ne sont pas inéluctables. La commune agit pour lutter contre ces excès, mais c'est aussi l'affaire de tous. Continuons à agir, et à éduquer, traitons le problème à la base, pour que ce manquement aux règles de vie en collectivité ne devienne pas notre quotidien !

Vivre ensemble, ce n'est pas toujours facile. Et pourtant, avec quelques efforts et du bon sens, nous pouvons améliorer notre cadre de vie et en profiter. Nous avons tous un rôle à jouer. Propreté, stationnement, respect du voisinage... sont des sujets récurrents lorsqu'on évoque le civisme. La Mairie aura beau prendre des mesures pour faire appliquer les règles, elle aura toujours besoin de vous pour donner du sens à son action.

Avec du bon sens et quelques efforts, nous pouvons tous contribuer à améliorer notre cadre de vie.

Je vous souhaite, au nom du Conseil Municipal et de l'ensemble du Personnel Communal, d'excellentes fêtes de fin d'année pleines de bonheur et de partage, ainsi qu'à vos familles. Et vous donne rendez-vous le samedi 25 janvier pour fêter la nouvelle année.

Amicalement,

Antoine MARTINEZ,

Maire,

2ème Vice-Président à la CCGPSL en charge de l'Economie, de l'Emploi et de la Formation



RECENSEMENT 2025

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une **enquête statistique obligatoire**. Il permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes.

Les données collectées servent également à comprendre **l'évolution démographique** de notre territoire. Elles permettent **d'ajuster l'action publique aux besoins de la population** en matière notamment d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers et d'offre de moyens de transport.

J'ai désigné un agent recenseur qui vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres). Pour faciliter son travail, je vous prie de bien vouloir répondre rapidement à cette enquête, en privilégiant la réponse par internet.

Votre participation est essentielle. Le recensement de la population est un devoir civique simple et utile à tous.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

Le recensement de la population, comment ça marche ?

Vous pouvez vous recenser par internet à partir du 16 janvier 2025 sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Vos codes confidentiels de connexion figurent sur la notice internet qui vous sera remise prochainement, dans votre boîte aux lettres ou en main propre par votre agent recenseur.

Toutefois, si vous ne pouvez pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront vous être remis.

Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'Insee pour établir des **statistiques anonymes** conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** : ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2025A001EC du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, valable pour l'année 2025.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, vous pouvez être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Leur usage et leur accès sont strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données identifiantes (nom et coordonnées), ainsi que le prestataire, habilité par le Comité du secret de la statistique publique, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la direction régionale de l'Insee dont dépend la personne concernée et dont l'adresse figure sur le site www.insee.fr. Le délégué à la protection des données pour cette opération est le Délégué à la protection des données des ministères économiques et financiers que vous pouvez contacter à l'adresse : Délégation aux Systèmes d'Information - 139, rue de Bercy Télédéc 322 - 75572 PARIS Cedex 12. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Pour plus d'informations : www.le-recensement-et-moi.fr, rubrique RGPD.



Monsieur le Maire et les élus de la commune ont le plaisir de vous convier à la traditionnelle cérémonie des vœux à la population le **samedi 25 janvier 2025 à 18h30 à la salle Claude Saumade.**

Après un rapide bilan de l'année 2024 Monsieur le Maire présentera les projets en cours et les objectifs de l'année 2025.

Nous pourrions ensuite partager un moment convivial autour d'un buffet dinatoire.

Tous les habitants de la commune y sont conviés ainsi que les acteurs économiques et membres des associations locales.

12 JANVIER

L'APE OFFRE LA
**GALETTE
DES ROIS**

AUX PARENTS ET ENFANTS DE
L'ECOLE ANDRE PLAGNIOL

QUI SERONT LES ROIS
ET LES REINES ?

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
(avant le 10 janvier)
ape.stecroix34@gmail.com

SALLE C.SAUMADE A 15H